

# **SICAV SECURITY**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020**

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020**

### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.039.753 DT et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2020 s'élevant à 24.370 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « SICAV SECURITY » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 34,57%.
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif net de la « SICAV SECURITY » a été employé en des parts ou actions d'OPCVM à des taux qui dépassaient la limite maximale de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 5,29%.
  - Au cours du deuxième trimestre 2020, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en des titres émis par la « SFBT », en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2020, ce taux est de l'ordre de 12,04%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  - Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire total annoncé à partir du 22 mars 2020.

Les baisses d'activités et les mesures prises par le gouvernement auront potentiellement un impact sur les états financiers de la société en 2020.

La société « SICAV SECURITY », compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêt des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 juillet 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 30-06-2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>En TND</b>		<b>30/06/2020</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>		<b>681 190</b>	<b>819 169</b>	<b>753 169</b>
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	<b>4.1</b>	253 743	301 069	288 413
AC1b Obligations et valeurs assimilées	<b>4.2</b>	427 447	518 100	464 756
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>359 845</b>	<b>324 610</b>	<b>381 752</b>
AC2a Placements monétaires	<b>4.4</b>	212 172	222 493	222 546
AC2b Disponibilités		147 673	102 117	159 206
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		-	-	-
<b>AC4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>Total Actif</b>		<b>1 041 035</b>	<b>1 143 779</b>	<b>1 134 921</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 Opérateurs créditeurs</b>	<b>4.6</b>	<b>1 014</b>	<b>1 117</b>	<b>1 142</b>
<b>PA2 Autres créditeurs divers</b>	<b>4.7</b>	<b>268</b>	<b>281</b>	<b>278</b>
<b>Total Passif</b>		<b>1 282</b>	<b>1 398</b>	<b>1 420</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 Capital</b>	<b>4.8</b>	<b>1 018 001</b>	<b>1 115 630</b>	<b>1 086 804</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>21 752</b>	<b>26 751</b>	<b>46 697</b>
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	14	15
CP2b Sommes distribuables de la période		21 738	26 737	46 682
<b>Actif Net</b>		<b>1 039 753</b>	<b>1 142 382</b>	<b>1 133 501</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>1 041 035</b>	<b>1 143 779</b>	<b>1 134 921</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>En TND</b>							
<b>PR1 - Revenus du Portefeuille Titres</b>	<b>4.3</b>	<b>10 935</b>	<b>18 032</b>	<b>17 158</b>	<b>25 622</b>	<b>42 975</b>	
PR1a Dividendes		3 262	3 262	8 272	8 272	8 941	
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 673	14 770	8 886	17 350	34 034	
<b>PR2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.5</b>	<b>4 794</b>	<b>10 138</b>	<b>4 901</b>	<b>9 306</b>	<b>19 786</b>	
<b>Total Revenus des Placements</b>		<b>15 729</b>	<b>28 170</b>	<b>22 059</b>	<b>34 928</b>	<b>62 761</b>	
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>4.9</b>	<b>(3 022)</b>	<b>(6 120)</b>	<b>(3 427)</b>	<b>(6 918)</b>	<b>(13 700)</b>	
<b>Revenus Nets des Placements</b>		<b>12 707</b>	<b>22 050</b>	<b>18 632</b>	<b>28 010</b>	<b>49 061</b>	
<b>CH2 Autres charges</b>	<b>4.10</b>	<b>(333)</b>	<b>(824)</b>	<b>(341)</b>	<b>(918)</b>	<b>(1 556)</b>	
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>12 374</b>	<b>21 226</b>	<b>18 291</b>	<b>27 092</b>	<b>47 505</b>	
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>716</b>	<b>512</b>	<b>(287)</b>	<b>(355)</b>	<b>(823)</b>	
<b>Sommes distribuables de la Période</b>		<b>13 090</b>	<b>21 738</b>	<b>18 004</b>	<b>26 737</b>	<b>46 682</b>	
<b>PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(716)</b>	<b>(512)</b>	<b>287</b>	<b>355</b>	<b>823</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(7 377)	(22 981)	3 037	(31 427)	(43 460)	
Frais de négociation de titres		(248)	(248)	(12)	(118)	(118)	
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		19 621	19 621	383	25 943	25 964	
<b>Résultat Net de la Période</b>		<b>24 370</b>	<b>17 618</b>	<b>21 700</b>	<b>21 490</b>	<b>29 891</b>	

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-06-2020**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<b>En TND</b>					
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>24 370</b>	<b>17 618</b>	<b>21 700</b>	<b>21 490</b>	<b>29 891</b>
AN1a - Résultat d'exploitation	12 374	21 226	18 291	27 092	47 505
AN1b - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(7 377)	(22 981)	3 037	(31 427)	(43 460)
AN1c - Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	19 621	19 621	383	25 943	25 964
AN1d - Frais de négociation de titres	(248)	(248)	(12)	(118)	(118)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>(41 690)</b>	<b>(41 690)</b>	<b>(38 808)</b>	<b>(38 808)</b>	<b>(38 808)</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>51 625</b>	<b>(69 676)</b>	<b>(20 552)</b>	<b>(34 522)</b>	<b>(51 804)</b>
<b>AN3a <u>Souscriptions</u></b>	<b>51 625</b>	<b>51 625</b>	<b>1 493</b>	<b>1 493</b>	<b>1 548</b>
CSS Capital	52 212	52 212	1 440	1 440	1 494
RSNDS Régularisation des sommes non distribuables	(1 304)	(1 304)	(9)	(9)	(11)
RSD Régularisation des sommes distribuables	717	717	62	62	65
<b>AN3b <u>Rachats</u></b>	<b>-</b>	<b>(121 301)</b>	<b>(22 045)</b>	<b>(36 015)</b>	<b>(53 352)</b>
CSR Capital	-	(116 222)	(21 781)	(35 281)	(52 220)
RSNDR Régularisation des sommes non distribuables	-	119	86	143	215
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	(5 198)	(350)	(877)	(1 347)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>34 305</b>	<b>(93 748)</b>	<b>(37 660)</b>	<b>(51 840)</b>	<b>(60 721)</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>					
AN4a Début de période	1 005 448	1 133 501	1 180 042	1 194 222	1 194 222
AN4b Fin de période	1 039 753	1 039 753	1 142 382	1 142 382	1 133 501
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>					
AN5a Début de période	54 783	61 343	63 411	64 161	64 161
AN5b Fin de période	57 730	57 730	62 281	62 281	61 343
<b>Valeur liquidative</b>	<b>18,011</b>	<b>18,011</b>	<b>18,342</b>	<b>18,342</b>	<b>18,478</b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u></b>	<b>9,17%</b>	<b>3,20%</b>	<b>7,43%</b>	<b>3,70%</b>	<b>2,56%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV SECURITY est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 13 juillet 1998, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 4 octobre 1997.

La sicav a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 16 juillet 1999 sous le n°99.363.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

### 2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2020 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30 juin 2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2020 un montant de 253.743 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2020	% de l'Actif Net
<b>Actions</b>		<b>53 695</b>	<b>198 730</b>	<b>19,11%</b>
DELICE HOLDING	900	9 990	12 740	1,23%
MAGASIN GENERAL	871	6 153	19 075	1,83%
MONOPRIX	2 160	6 111	14 623	1,41%
SAH	1 150	10 235	12 833	1,23%
SFBT	5 697	11 646	125 294	12,05%
UIB	850	9 560	14 165	1,36%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>54 722</b>	<b>55 013</b>	<b>5,29%</b>
CAP OBLIG SICAV	527	54 722	55 013	5,29%
<b>Total</b>		<b>108 417</b>	<b>253 743</b>	<b>24,40%</b>

Le détail des mouvements intervenus au niveau des actions et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2020 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01/04/2020	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins- values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2020
<b>Actions et Droits</b>	<b>38 066</b>	<b>20 225</b>	<b>51 534</b>	<b>31 913</b>	<b>19 621</b>	<b>26 378</b>
ENNAKL AUTOMOBILES	5 885	-	6 489	5 885	604	-
MAGASIN GENERAL	6 181	-	111	28	83	6 153
ONE TECH HOLDING	26 000	-	44 934	26 000	18 934	-
SAH	-	10 235	-	-	-	10 235
DELICE HOLDING	-	9 990	-	-	-	9 990
<b>Total</b>	<b>38 066</b>	<b>20 225</b>	<b>51 534</b>	<b>31 913</b>	<b>19 621</b>	<b>26 378</b>

#### 4.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30 juin 2020 un montant de 427.447 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b>50 000</b>	<b>50 077</b>	<b>4,82%</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	50 000	50 077	4,82%
<b>Emprunts des sociétés</b>		<b>369 200</b>	<b>377 370</b>	<b>36,29%</b>
ATL 2013/2	600	12 000	12 433	1,20%
Attijari Bank Sub 2015	500	10 000	10 396	1,00%
Attij leasing 2019/1	700	56 000	56 283	5,41%
BTE 2016	550	22 000	22 562	2,17%
ABC TUNISIE 2020-1	750	75 000	75 163	7,23%
CIL 2015/2	500	10 000	10 410	1,00%
HL 2016/2	250	10 000	10 362	1,00%
HL SUB 2018/1	200	12 000	12 087	1,16%
HL 2018/2	200	16 000	16 497	1,59%
HL 2017/3	550	33 000	33 906	3,26%
TL SUB 2018	665	53 200	55 246	5,31%
UIB 2009/1	500	25 000	26 119	2,51%
UIB 2011/1	500	10 000	10 584	1,02%
TL 2017/1	250	10 000	10 040	0,97%
CIL 2017/2	250	15 000	15 282	1,47%
<b>Total</b>		<b>419 200</b>	<b>427 447</b>	<b>41,11%</b>



Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du deuxième trimestre 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/04/2020	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2020
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>62 500</b>	-	<b>12 500</b>	<b>12 500</b>	-	<b>50 000</b>
EMP NAT 2014 Cat C/3	62 500	-	12 500	12 500	-	50 000
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>121 000</b>	<b>75 000</b>	<b>43 000</b>	<b>43 000</b>	-	<b>153 000</b>
Attij leasing 2015/1	20 000	-	20 000	20 000	-	-
Attij leasing 2019/1	70 000	-	14 000	14 000	-	56 000
ABC TUNISIE 2020-1	-	75 000	-	-	-	75 000
HL SUB 2018/1	16 000	-	4 000	4 000	-	12 000
TL 2017/1	15 000	-	5 000	5 000	-	10 000
<b>Total</b>	<b>183 500</b>	<b>75 000</b>	<b>55 500</b>	<b>55 500</b>	-	<b>203 000</b>

#### 4.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10.935 DT pour la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Actions (Dividendes)	3 262	3 262	8 272	8 272	8 941
Revenus des Emprunts d'Etat	764	1 556	930	2 702	4 303
Revenus des Emprunts des Sociétés	6 909	13 214	7 956	14 649	29 731
<b>Total</b>	<b>10 935</b>	<b>18 032</b>	<b>17 158</b>	<b>25 622</b>	<b>42 975</b>

#### 4.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30 juin 2020 à 212.172 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif Net
PLT 24-08-2020 ATB 36 jours à 7,8 %	110	110 000	110 677	10,64%
PLT 31-07-2020 ATB 62 jours à 11 %	100	100 000	101 495	9,76%
<b>Total</b>		<b>210 000</b>	<b>212 172</b>	<b>20,41%</b>

#### 4.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4.794 DT pour la période allant du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2020 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Revenus des Placements à Terme	4 794	10 138	4 901	9 306	19 786
<b>Total</b>	<b>4 794</b>	<b>10 138</b>	<b>4 901</b>	<b>9 306</b>	<b>19 786</b>

#### 4.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.014 DT au 30 juin 2020 contre 1.117 DT au 30 juin 2019.

#### 4.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur au 30/06/2020</b>	<b>Valeur au 30/06/2019</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>
TCL à payer	11	16	11
Retenue à la Source	172	171	171
Redevance CMF	85	94	96
<b>Total</b>	<b>268</b>	<b>281</b>	<b>278</b>

#### 4.8 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2020 au 30 juin 2020 s'élève à 34.305 DT et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Variation de la part Capital	62 904
Variation de la part Revenu	(28 599)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>34 305</b>

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2020 se détaillent ainsi :

	<b>Capital au 31/03/2020</b>	<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>Rachats effectués</b>	<b>Capital au 30/06/2020</b>
Montant	970 582	52 212	-	1 022 794 (*)
Nombre de titres	54 783	2 947	-	57 730
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évaluée sur la base de la part capital au 01/01/2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2020 au 30/06/2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2020</b>
Capital sur la base part de capital de début de période	1 022 794
Variation des +/- values potentielles sur titres	(22 981)
+/- values réalisées sur cession de titres	19 621
Frais de négociation de titres	(248)
Régl des sommes non distribuables de la période	(1 185)
<b>Capital au 30.06.2020</b>	<b>1 018 001</b>

#### 4.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Rémunération du Gestionnaire	3 022	6 120	3 427	6 918	13 700
<b>Total</b>	<b>3 022</b>	<b>6 120</b>	<b>3 427</b>	<b>6 918</b>	<b>13 700</b>

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2020 s'élève à 3.022 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCES ».

#### 4.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/04/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 30/06/2020</b>	<b>Période du 01/04/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 30/06/2019</b>	<b>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</b>
Redevance CMF	254	514	289	582	1 151
TCL	79	110	52	136	205
Autres impôts et taxes	-	200	-	200	200
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>824</b>	<b>341</b>	<b>918</b>	<b>1 556</b>